

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Note de présentation

TABLE DES MATIERES

BUDGET PRINCIPAL	3
Section de fonctionnement.....	5
Dépenses	5
Recettes.....	13
Section d'investissement	17
Dépenses	17
Financement	18
Dette.....	18
BUDGET LOTISSEMENT PARC DE L'ÉGLANIERE.....	21

La commune de SAINT BERTHEVIN a fait le choix d'expérimenter la mise en place du compte financier unique (CFU) à compter de 2023 avant la généralisation au 1^{er} janvier 2026.

Le compte financier unique regroupe désormais le compte administratif établi précédemment par la collectivité (l'ordonnateur) et le compte de gestion qui était établi par le service de gestion comptable de la Mayenne (le comptable).

Il n'y a pas de changement significatif avec l'ancien compte administratif, la modification porte essentiellement sur l'ajout d'une partie « Etats financiers » et notamment une présentation des comptes de bilan.

BUDGET PRINCIPAL

Extrait de la maquette du CFU 2024

CFU 2024	DEPENSES	RECETTES	RÉSULTAT ANNÉE 2024	EXCÉDENT OU DÉFICIT REPORTÉ 2023	SOLDE 2024
FONCTIONNEMENT	8 333 861,46 €	9 432 333,99 €	1 098 472,53 €	0 €	1 098 472,53 €
INVESTISSEMENT	3 773 020,60 €	4 852 011,49 €	1 078 990,89 €	-899 031,14 €	179 959,75 €
RESULTATS CUMULES	12 106 882,06 €	14 284 345,48 €	2 177 463,42 €	-899 031,14 €	1 278 432,28 €
RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT reportés sur le BP 2025	563 584,90 €	128 117,31 €			

Évolution du fonds de roulement

2024	REPORTÉ	VARIATION	FINAL
Fonds de roulement de l'investissement	-899 031 €	-1 514 869 €	179 959 €
Part du résultat précédent affecté à l'investissement	2 593 860 €		
Fonds de roulement de fonctionnement	0 €	1 098 473 €	1 098 473 €
Fonds de roulement global	1 694 829 €	-416 396 €	1 278 432 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT : SYNTHÈSE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2024	DM 2024	BUDGET 2024	CA 2024	CA 2023	2024/2023
011	Charges à caractère général	2 152 301 €	35 778 €	2 188 079 €	2 062 931 €	1 946 288 €	5,99%
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 990 600 €	36 000 €	5 026 600 €	4 990 810 €	4 701 759 €	6,15%
014	Atténuations de produits	11 000 €	24 808 €	35 808 €	35 080 €	8 765 €	300,23%
65	Autres charges de gestion courante	523 654 €	25 200 €	548 854 €	545 397 €	568 491 €	-4,06%
66	Charges financières	178 000 €		178 000 €	147 767 €	158 315 €	-6,66%
67	Charges exceptionnelles	1 000 €		1 000 €	140 €	112 €	25,28%
68	Dotations aux provisions	5 500 €	4 100 €	9 600 €	9 553 €	5 870 €	62,75%
023	Virement à la section d'investissement	852 271 €	-53 060 €	799 211 €			
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	471 447 €		471 447 €	542 184 €	411 420 €	31,78%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 185 773 €	72 826 €	9 258 599 €	8 333 861 €	7 801 019 €	6,83%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2024	DM 2024	BUDGET 2024	CA 2024	CA 2023	2024/2023
013	Atténuations de charges	137 502 €		137 502 €	141 987 €	122 966 €	15,47%
70	Produits des services, du domaine	790 668 €		790 668 €	823 419 €	754 695 €	9,11%
73	Impôts et taxes	6 297 552 €	34 512 €	6 332 064 €	6 403 097 €	6 351 202 €	0,82%
74	Dotations et participations	1 586 959 €	23 690 €	1 610 649 €	1 585 934 €	1 564 143 €	1,39%
75	Autres produits de gestion courante	227 402 €		227 402 €	267 983 €	1 535 889 €	-82,55%
76	Produits financiers	4 €		4 €	5 €	4 €	7,14%
77	Produits exceptionnels	1 000 €		1 000 €	95 624 €	297 €	32132,48%
78	Reprises sur provisions	5 500 €	14 624 €	20 124 €	17 957 €	4 478 €	300,99%
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	139 186 €		139 186 €	96 328 €	61 205 €	57,39%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 185 773 €	72 826 €	9 258 599 €	9 432 334 €	10 394 880 €	-9,26%

				CA 2024	CA 2023	CA 2024/2023
RÉSULTAT				1 098 473 €	2 593 861 €	-57,65%
RÉSULTAT HORS EXCÉDENT LOTISSEMENT PORTES DU VICAIN 2023					1 292 986 €	-15,04%
CAF (CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT)				1 600 545 €	2 976 273 €	-46,22%
RÉSULTAT HORS EXCÉDENT LOTISSEMENT PORTES DU VICAIN 2023					1 675 398 €	-4,68%

Pour obtenir les dépenses et recettes réelles, il faut écarter les chapitres 042 (opérations d'ordre).

La section de fonctionnement présente en 2024 un résultat de 1 098 473 € en baisse de 15.04 % par rapport à 2023 si on ne tient pas compte dans le résultat 2023 du reversement au budget général de l'excédent du lotissement des portes du Vicoin de 1 301 K€.

La Capacité d'Autofinancement (CAF) 2024 est de 1 600 545 € contre 1 675 398 € en 2023 (- 4.68 %).

Ces baisses relatives interviennent du fait d'une augmentation plus rapide des charges que des recettes. En effet, les charges à caractère général (chap.011) et les charges de personnel (chap.012), représentant 90 % des charges de fonctionnement (7 054 K€), augmentent d'environ 6 % entre le CA 2023 et 2024 alors qu'en contrepartie les recettes fiscales (chap.73) et les dotations (chap.74), représentant 85 % des recettes de fonctionnement (7 989 K€), n'augmentent que de 1%.

La baisse du résultat de fonctionnement est plus marquée car celui-ci (à la différence de la CAF), prend en compte les opérations d'ordre (opérations budgétaires qui n'ont aucun impact financier). En 2024, diverses cessions de matériel et terrains ont été perçues et génèrent des écritures de transfert des recettes en section d'investissement, ce qui n'a pas été le cas en 2023.

Toutes ces informations sont détaillées plus précisément dans la note ci-après.

Les soldes intermédiaires de gestion (SIG)

Ces soldes permettent de décomposer la formation de la Capacité d'Autofinancement (CAF) à partir des produits et charges de fonctionnement courant puis en intégrant les soldes financier et exceptionnel.

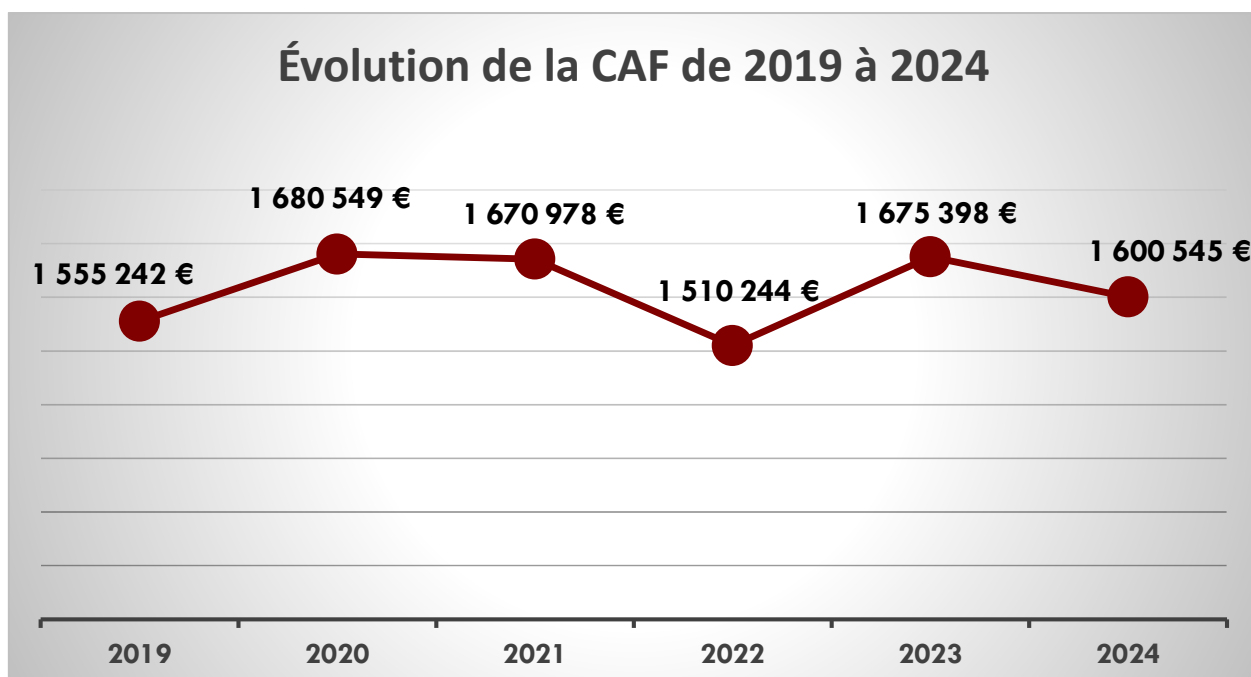
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits nets	7 357 629 €	7 507 600 €	7 628 106 €	7 927 446 €	8 356 630 €	10 197 164 €	9 063 309 €
Charges nettes	-5 581 413 €	-5 803 912 €	-5 816 069 €	-6 169 351 €	-6 725 151 €	-7 061 373 €	-7 410 486 €
Excédent brut de fonctionnement	1 776 216 €	1 703 688 €	1 812 037 €	1 758 095 €	1 631 479 €	3 135 791 €	1 652 823 €
Résultat financier	-188 041 €	-174 368 €	-155 253 €	-135 624 €	-134 522 €	-158 311 €	-147 762 €
Solde de gestion	1 588 175 €	1 529 321 €	1 656 784 €	1 622 471 €	1 496 957 €	2 977 480 €	1 505 061 €
Résultat exceptionnel	11 695 €	25 921 €	23 765 €	48 507 €	13 287 €	-1 207 €	95 484 €
Capacité d'autofinancement	1 599 869 €	1 555 242 €	1 680 549 €	1 670 978 €	1 510 244 €	2 976 273 €	1 600 545 €

Les charges nettes sont obtenues à partir des dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) après déductions des atténuations de charges (remboursement de personnel), des atténuations de produits (contribution au FPIC) et des travaux en régie (dépense d'investissement).

Les produits nets sont calculés depuis les recettes réelles (hors opérations d'ordre), retraitées également des atténuations de charges (remboursement de personnel) et des atténuations de produits (contribution au FPIC).

Évolution de la Capacité d'Autofinancement (CAF)

NB : Il n'est pas pris en compte l'excédent exceptionnel du lotissement des portes du Vicoin de 1 300 875 € en 2023 pour une lisibilité de l'évolution de la CAF à données constantes.



En 2024, les dépenses de fonctionnement ont augmenté plus vite que les recettes de fonctionnement malgré une revalorisation des bases fiscales de 3.9%.

Le ratio CAF sur Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) passe de 18.6 % à 17.14 %.

En 2024, la CAF est de **211 €** par habitant.

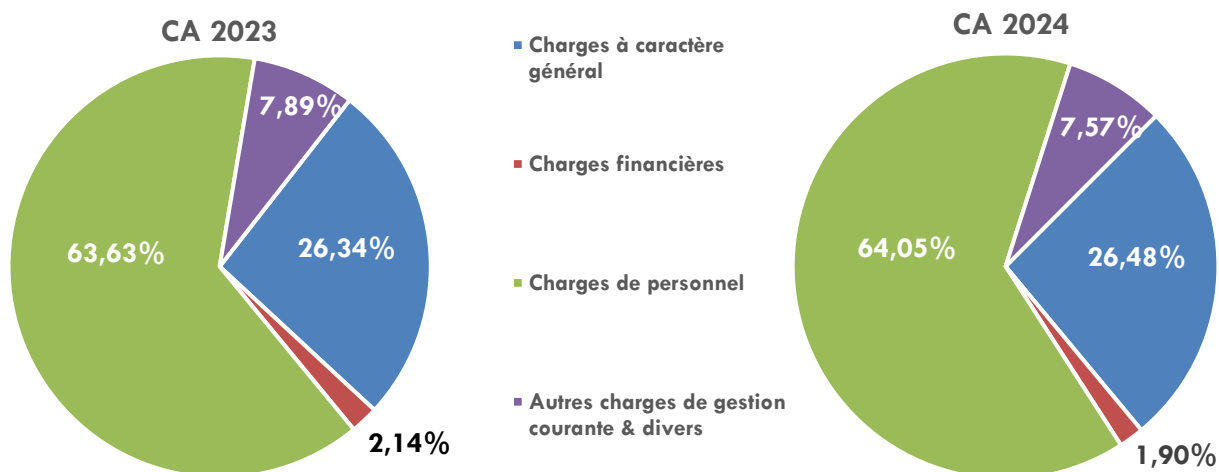
En comparaison, pour les communes de la strate [5000-10000] habitants :

- au niveau national : 209 €
- au niveau départemental : 259 €
- au niveau régional : 237 €
-

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 DEPENSES

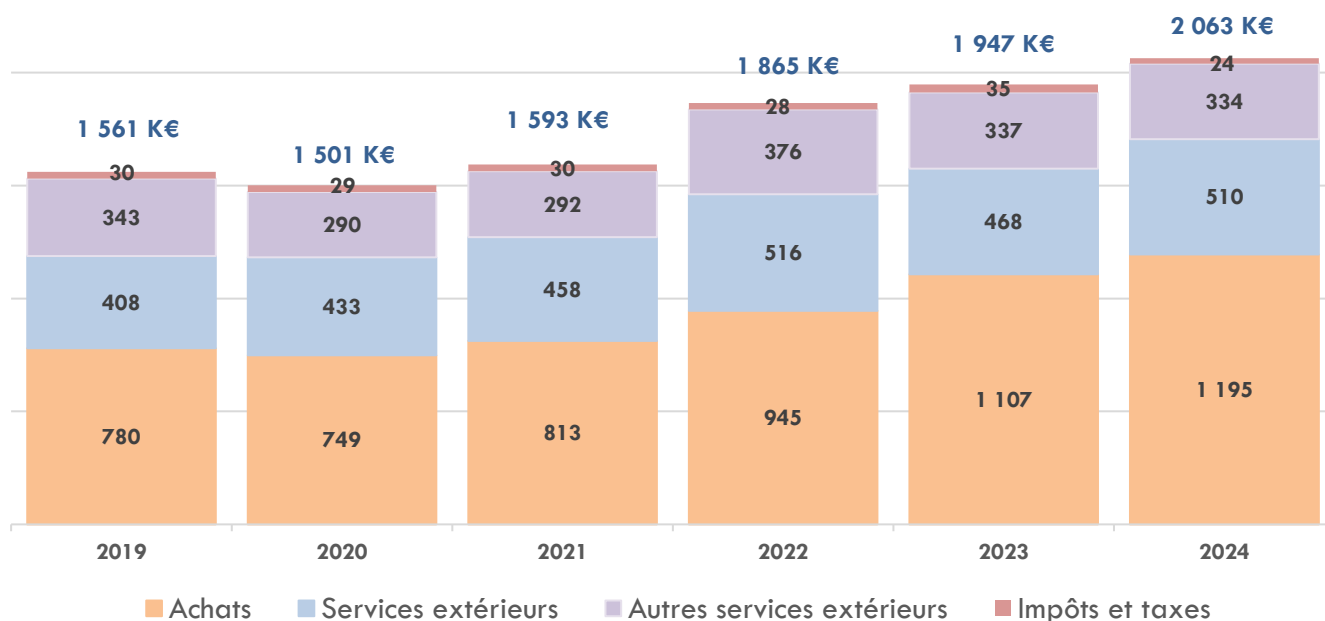
DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



1.1.1 LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)

Évolution des charges à caractère général

2019	2020	2021	2022	2023	2024
1 560 822 €	1 501 265 €	1 592 569 €	1 865 481 €	1 946 288 €	2 062 931 €
+ 7,35%	-3,82%	+ 6,08%	+ 17,14%	+ 4,33%	+ 5,99%



Les charges à caractère général progressent de **5.99%** entre **2023 et 2024**,
en raison d'une hausse :

- des achats notamment la fourniture des repas aux restaurants scolaires (compensée par des recettes liées au produits des services)

- des services extérieurs : l'entretien de bâtiments avec les contrôles de qualité de l'air mais aussi l'entretien des réseaux avec les réparations de candélabres endommagés par des accidents de circulation.
- la contraction d'une assurance dommage ouvrage pour la construction du restaurant scolaire,
- des frais d'affranchissement plus importants

mais compensée par une baisse :

- du poste entretien de voirie
- des autres services extérieurs : nettoyage des locaux (prestation réalisée en régie à compter de 2023).
- de la contribution au FIPHP (fonds d'insertion pour les personnes handicapées)

L'analyse de la progression du chapitre entre 2023 et 2024 est présentée par postes dans les paragraphes suivants.

1.1.1.1 LES ACHATS

Article	Libellé Article	2023	2024		Réalisé 2024/2023
		Réalisé	Budgétisé	Réalisé	
6042	Achat – prestations de services (repas-sorties - activités)	269 726 €	315 144 €	336 101 €	24,61%
60611	Eau et assainissement	16 732 €	19 480 €	17 653 €	5,50%
60612	Energie - Electricité	383 022 €	415 125 €	410 935 €	7,29%
60613	Chauffage urbain - gaz	101 375 €	100 000 €	82 330 €	-18,79%
60621	Combustibles	2 459 €	36 556 €	35 175 €	1 330,47%
60622	Carburants	49 733 €	51 450 €	48 012 €	-3,46%
60623	Alimentation	7 789 €	11 280 €	9 122 €	17,12%
60628	Produits pharmaceutiques	1 096 €	1 862 €	1 035 €	-5,61%
60631	Fournitures d'entretien	17 804 €	31 500 €	26 144 €	46,84%
60632	Fournitures de petit équipement	63 301 €	54 760 €	61 079 €	-3,51%
60633	Fournitures de voirie	10 689 €	11 000 €	12 550 €	17,41%
60636	Vêtements de travail	6 877 €	7 420 €	7 092 €	3,13%
6064	Fournitures administratives	10 859 €	11 176 €	9 427 €	-13,19%
6065	Livres, disques, cassettes. (bib., média.)	19 437 €	19 580 €	19 567 €	0,67%
6067	Fournitures scolaires	19 395 €	19 544 €	19 031 €	-1,88%
6068	Autres matières et fournitures	126 252 €	129 509 €	99 224 €	-21,41%
Total Achats		1 106 547 €	1 235 386 €	1 194 478 €	7,95%

Évolution du poste achats

2019	2020	2021	2022	2023	2024
780 134 €	748 501 €	812 606 €	945 409 €	1 106 547 €	1 194 478 €
1,34%	-4,05%	8,56%	16,34%	17,04%	7,95%

Éléments rétrospectifs :

Après une année 2020 anormalement basse du fait de la COVID 19, les achats ont été fortement impactés par l'inflation en 2022 et 2023.

Les fluides :

Les consommations d'électricité toujours en baisse ont permis de contenir le niveau de ce poste pour l'année 2024 (malgré la suppression de l'amortisseur d'électricité – environ 78 K€ perçus en 2023). Le rattachement des factures (écriture qui permet d'affecter à l'exercice budgétaire 2024 les factures qui ne seront payées qu'en 2025) a été plus conséquent que les années précédentes pour prendre en compte la fin du marché passé avec Engie au 31 décembre 2024.

– La baisse du prix du **gaz** a permis une diminution de ce poste malgré un niveau de consommation légèrement en hausse de 2 % par rapport à 2023.

- le poste **combustibles** reste stable mais intègre désormais les commandes de bois déchiqueté de la chaufferie bois de l'Espace Sportif Le Godais (comptabilisé auparavant au 611- contrat de prestation de services avec entreprises – tableau ci-après).

Les achats et prestations services sont plus importants du fait de la prise en compte désormais à cet article (à la demande du service de gestion comptable de Laval) des facturations de spectacles qui génèrent par ailleurs des recettes. Il y a eu plus d'activités au centre d'accueil de loisirs (*compensée par une augmentation des recettes*). La prestation de livraison de repas pour les restaurants scolaires a également été plus importante en 2024 (env.50 K€) due en partie à la mise en place des goûters sur une année pleine et un nombre de repas plus important notamment sur l'île aux mômes.

Les fournitures d'entretien ont augmenté car ce poste prend désormais en compte des dépenses qui étaient auparavant comptabilisées sur le poste **autres matières et fournitures**.

1.1.1.2 LES SERVICES EXTÉRIEURS

Article	Libellé Article	2023	2024		Réalisé 2024/2023
		Réalisé	Budgétisé	Réalisé	
611	Contrats de prest.de services avec entreprises	98 857 €	91 040 €	87 133 €	-11,86%
6132	Locations immobilières	5 784 €	8 400 €	8 520 €	47,29%
61351	Locations mobilières matériel roulant	6 190 €	1 150 €	0 €	-100,00%
61358	Autres locations mobilières	60 229 €	50 644 €	52 085 €	-13,52%
614	Charges locatives et de copropriété	5 505 €	11 800 €	11 069 €	101,07%
61521	Entretien de terrains	12 902 €	29 500 €	28 732 €	122,69%
615221	Entretien bâtiments publics	45 778 €	81 820 €	66 838 €	46,01%
615228	Entretien autres bâtiments	0 €	0 €	0 €	
615231	Entretien voiries	68 958 €	40 000 €	36 878 €	-46,52%
615232	Entretien réseaux	19 365 €	21 000 €	36 770 €	89,87%
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	13 245 €	11 880 €	7 198 €	-45,66%
61558	Entretien des autres biens mobiliers	5 435 €	15 770 €	16 534 €	204,20%
6156	Maintenance	35 074 €	45 777 €	48 779 €	39,07%
6161	Assurance Multirisques	28 573 €	33 283 €	34 430 €	20,50%
6162	Assurance dommages ouvrage	905 €	39 013 €	10 169 €	1023,49%
617	Etudes et recherches	430 €	3 600 €	4 038 €	838,26%
6182	Documentation générale et technique	4 247 €	5 050 €	3 782 €	-10,93%
6184	Versements à des organismes de formation	9 799 €	13 000 €	11 937 €	21,82%
6185	Frais de colloques et séminaires	190 €	250 €	15 €	-92,11%
6188	Autres frais divers	46 820 €	54 024 €	45 201 €	-3,46%
Total services extérieurs		468 288 €	557 001 €	510 110 €	8,93%

Évolution du poste services extérieurs

2019	2020	2021	2022	2023	2024
407 685 €	433 355 €	457 593 €	515 933 €	468 288 €	510 110 €
9,07%	6,30%	5,59%	12,75%	-9,23%	8,93%

Eléments rétrospectifs : Deux contrats d'assurances Dommages Ouvrages (DO) interviennent sur la période : 2019 pour Le LIEN (13K€) et 2021 pour l'AGORA (13K€).

Les contrats de prestations de services (art.611) baissent de 11,7k€ :

- Ne prennent plus en compte le bois déchiqueté de la chaudière bois (- 31 K€ désormais à l'article 60613),

- mais intègrent notamment la prise en charge d'assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les marchés des assurances et des télécommunications et la mise en place d'un contrat pour les alarmes anti-intrusion avec la société AVICA.

La location de matériel roulant (art. 61351) recouvrait en 2023 la location d'un camion benne, d'une nacelle et d'un minibus. Aucune location n'a été faite en 2024.

Les locations immobilières et charges locatives (art. 6132 & 614) augmentent du fait des charges locatives du local L'Écho du Lien versés à Mayenne Habitat sur une année pleine.

Entretien de terrains (art.61521) : Le nettoyage de la piste d'athlétisme a été effectué en 2024 (11 K€). Une prestation d'assistance informatique MCT a été payée en 2024 en **maintenance (art.6156)** (15 K€).

Les **assurances (art.6161)** ont augmenté en 2024 notamment l'assurance « dommage aux biens » (+ 4 K€). Une **assurance dommage ouvrages (art.6162)** a été souscrite en 2024 pour la construction du restaurant scolaire Jeanne d'Arc. Celle pour les travaux de l'Hôtel de Ville, budgétisée initialement en 2024, ne sera engagée qu'en 2025.

L'article **617 études et recherche** prend en compte les frais d'agence pour l'acquisition de la maison 12 rue du Relais (OAP).

1.1.1.3 LES AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS

Article	Libellé Article	2023	2024		Réalisé 2024/2023
		Réalisé	Budgétisé	Réalisé	
62268	Honoraires	2 545 €	0 €	2 455 €	-3,54%
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 700 €	3 000 €	3 223 €	19,38%
6228	Frais de vente la Bourdonnière	0 €	0 €	1 043 €	
6231	Annonces et insertions	5 653 €	4 000 €	4 166 €	-26,31%
6232	Fêtes et cérémonies	117 087 €	131 183 €	111 479 €	-4,79%
6236	Publications - Catalogues et imprimés	50 901 €	51 495 €	51 938 €	2,04%
6238	Diverses communications	28 452 €	34 100 €	28 251 €	-0,71%
6241	Transports de biens	0 €	5 300 €	0 €	
6245	Transport de personnes	28 833 €	35 269 €	30 851 €	7,00%
6247	Transports collectifs	560 €	600 €	0 €	-100,00%
6248	Transport publications municipales	0 €	0 €	305 €	
6251	Voyages et déplacements	2 316 €	1 500 €	1 532 €	-33,84%
6261	Frais d'affranchissement	15 161 €	16 800 €	20 524 €	35,38%
6262	Frais de télécommunications	33 659 €	37 488 €	35 376 €	5,10%
627	Services bancaires et assimilés	371 €	440 €	518 €	39,56%
6281	Concours divers (cotisations...)	18 047 €	16 290 €	14 661 €	-18,76%
6282	Frais gardiennage de l'église	496 €	500 €	503 €	1,50%
6283	Frais de nettoyage des locaux	28 796 €	14 847 €	13 735 €	-52,30%
6284	Redevances ordures ménagères	0 €	16 050 €	12 520 €	
62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	1 248 €	1 000 €	855 €	-31,47%
Total autres services extérieurs		336 825 €	369 862 €	333 936 €	-0,86%

Évolution du poste Autres services extérieurs

2019	2020	2021	2022	2023	2024
342 516 €	289 952 €	292 233 €	376 412 €	336 825 €	333 936 €
20,15%	-15,35%	0,79%	28,81%	-10,52%	-0,86%

Éléments rétrospectifs :

L'évolution de la programmation culturelle et l'externalisation de l'entretien des nouveaux locaux (Reflet, Le Lien) sont les principales raisons de la progression des dépenses des "autres services extérieurs" jusqu'en 2022.

Depuis avril 2023, l'entretien des locaux par l'entreprise ONET (art.6283) est désormais effectué par les agents du service entretien des locaux, ce qui entraîne une baisse significative du poste « autres services extérieurs », cette charge est désormais comptabilisée dans les charges de personnel.

Le déménagement de l'Hôtel de Ville (prévu initialement fin 2024 et reporté en février 2025) était prévu à l'article 6241 **transport de biens** (5.3k€)

Les frais d'affranchissement (art.6261) sont impactés en 2024 par la distribution du Journal Municipal par la Poste et l'envoi de cartes électorales.

Concours divers (art.6281) : La convention avec la SPA n'a pas été renouvelée à compter de 2024 (-3 K€).

La **redevance ordures ménagères** (art.6284) était auparavant payée à l'article 6188.

1.1.1.4 LES IMPÔTS ET TAXES

Article	Libellé Article	2023	2024		Réalisé 2024/2023
		Réalisé	Budgétisé	Réalisé	
63512	Taxes foncières	21 398 €	23 930 €	22 238 €	3,92%
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	591 €	700 €	1 039 €	75,76%
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	12 640 €	1 200 €	1 131 €	-91,06%
Total impôts et taxes		34 629 €	25 830 €	24 407 €	-29,52%

Les autres impôts et taxes (art.637) correspondent à la contribution au FIPHP, fonds d'insertion pour les personnes handicapées qui baisse de 91 % entre 2023 et 2024.

1.1.2 CHARGES DE PERSONNEL (012)

Article	Libellé Article	2023	2024		réalisé 2024/2023
		Réalisé	Budgétisé	Réalisé	
	<i>Masse salariale titulaire</i>	2 364 012 €	2 507 625 €	2 448 050 €	3,55%
64111	Rémunération principale	1 963 822 €	2 100 060 €	2 028 434 €	3,29%
64112	Suppl. familial trait.- ind. de résidence	40 073 €	24 014 €	25 820 €	-0,49%
64113	Nouvelle bonification indiciaire (NBI)		14 395 €	14 055 €	
64118	Autres indemnités	360 117 €	369 156 €	379 741 €	5,45%
	<i>Masse salariale non titulaire</i>	807 299 €	871 017 €	903 893 €	11,97%
6218	Autre personnel extérieur	32 174 €	0 €	6 833 €	-78,76%
64131	contractuels	690 888 €	788 664 €	796 150 €	15,24%
64132	Suppl. familial de traitement	0 €	0 €	10 268 €	
64138	Autres indemnités	84 237 €	82 353 €	90 641 €	7,60%
Masse salariale		3 171 311 €	3 378 642 €	3 351 943 €	5,70%
	<i>Charges sociales</i>	1 320 531 €	1 426 198 €	1 413 157 €	7,01%
	Taux charges sociales	41,64%	42,21%	42,16%	
6331	Versement de transport	19 094 €	29 187 €	26 162 €	37,02%
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	13 687 €	14 594 €	14 692 €	7,34%
6336	Cotisations CNFPT(formations), CDG53	60 831 €	65 673 €	65 341 €	7,41%
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	542 327 €	559 193 €	571 767 €	5,43%
6453	Cotisations aux caisses de retraite	653 769 €	723 636 €	699 169 €	6,94%
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	30 823 €	33 915 €	36 026 €	16,88%
	<i>Autres charges sociales</i>	209 917 €	221 760 €	225 710 €	7,52%
6455	Assurance du personnel	74 487 €	79 279 €	81 070 €	8,84%
6474	Versements aux œuvres sociales (CNAS)	34 245 €	36 984 €	36 767 €	7,36%
6475	Médecine du travail, pharmacie	18 367 €	21 065 €	21 095 €	14,85%
6478	Autres charges sociales	36 €			
6488	Autres charges (tickets restaurant)	82 782 €	84 432 €	86 778 €	4,83%
Charges sociales		1 530 448 €	1 647 958 €	1 638 867 €	7,08%
Total charges de personnel		4 701 759 €	5 026 600 €	4 990 810 €	6,15%

Article	Libellé Article	2023	2024		Réalisé 2024/2023
		Réalisé	Budgétisé	Réalisé	
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	122 631 €	137 502 €	141 987 €	15,78%
7084	Remboursement de personnel	1 990 €	22 755 €	18 798 €	844,67%
75888	Tickets restaurant - part employés	41 503 €	42 216 €	43 389 €	4,54%
Total atténuations de charges de personnel		166 124 €	202 473 €	204 174 €	22,90%

TOTAL CHARGES DE PERSONNEL NETTES	4 535 635 €	4 824 127 €	4 786 636 €	5,53%
--	--------------------	--------------------	--------------------	--------------

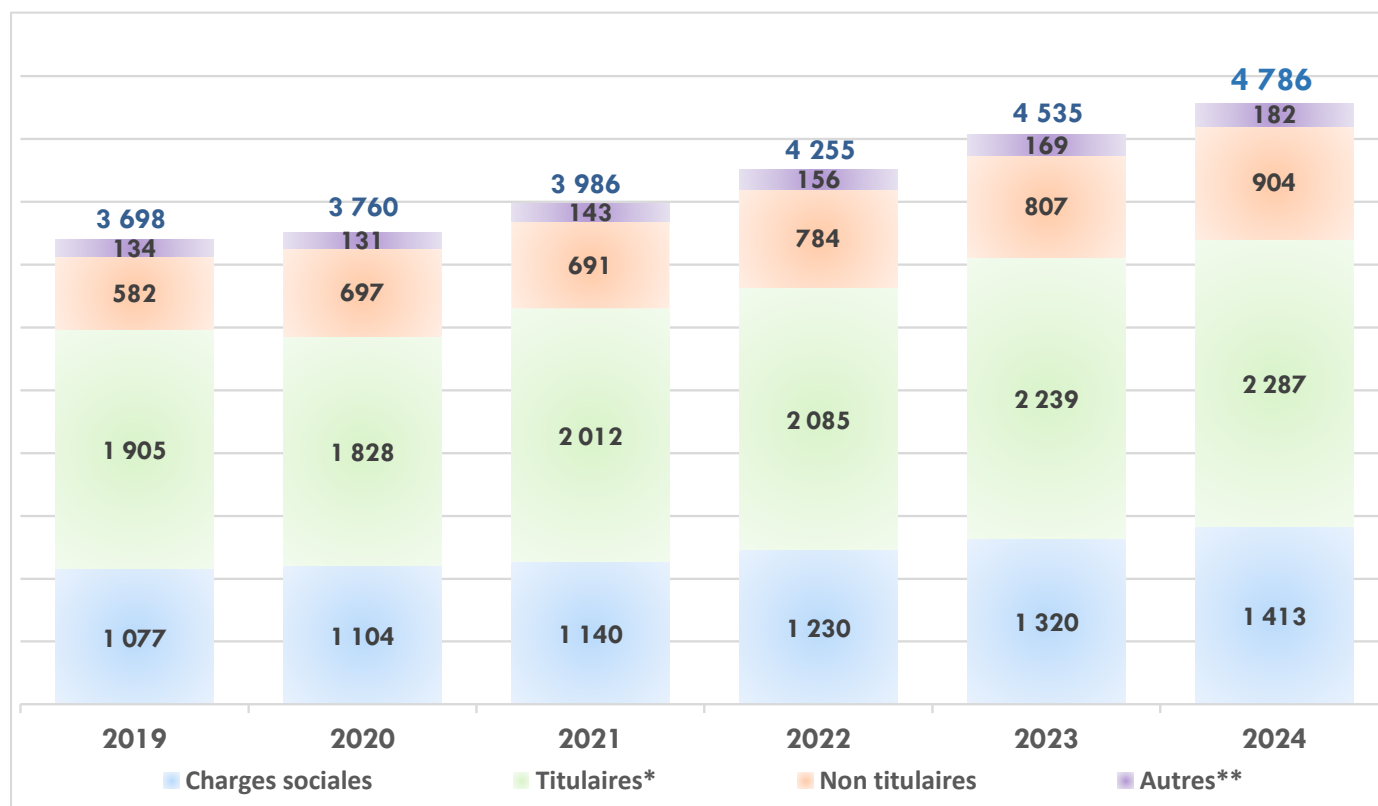
Les remboursements sur rémunération du personnel comprennent une recette de décharge syndicale pour 47K€.

Après retraitement, l'évolution de la masse salariale est de 5.53 % en 2024.

En 2024, les charges de personnel intègrent :

- l'augmentation de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents
- l'augmentation du point d'indice de 1.5 % au 1^{er} juillet 2023 sur une année pleine
- une participation par agent pour une adhésion à une complémentaire labellisée.
- les postes restés vacants au cours de l'année 2023 pourvus en début d'année 2024
- le Glissement Vieillessement Technicité (GVT) comprenant les avancements d'échelon et les avancements de promotions.

Evolution de la masse salariale nette depuis 2019 (en K€) :



* Après retraitement du remboursement sur rémunération du personnel et remboursement de personnel

** Après retraitement de la part des tickets restaurant pris en charge par le personnel

1.1.3 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)

Article	Libellé Article	2023	2024		réalisé 2024/2023
		Réalisé	Budgétisé	Réalisé	
65133	Secours d'urgence			2 500 €	
65311	Indemnités	124 034 €	125 412 €	125 413 €	1,11%
65312	Frais de mission	524 €	534 €	182 €	-65,27%
65313	Cotisations retraite	6 057 €	6 313 €	6 139 €	1,35%
65314	Cotisations sécurité sociale-part patronale	10 722 €	11 048 €	10 999 €	2,58%
65315	Formation élus	90 €	2 508 €	280 €	211,11%
653172	Cotisation allocation fin mandat	0 €	52 €	46 €	
6541	Créances admises en non-valeur	1 992 €	2 000 €	1 112 €	-44,16%
6542	Créances éteintes	724 €	14 600 €	14 140 €	1853,01%
65568	Contributions TE53	32 000 €	32 000 €	32 000 €	0,00%
6558	Subvention OGE	125 833 €	121 300 €	120 152 €	-4,52%
657362	subvention au CCAS	68 000 €	68 000 €	68 000 €	0,00%
65741	Subventions aux ménages (fonds frelons)	1 064 €	1 100 €	610 €	-42,67%
6574	Subventions aux associations	197 426 €	131 787 €	131 714 €	-33,28%
6581	Licences informatiques		32 200 €	31 972 €	
658..	Charges diverses de la gestion courante	25 €	0 €	138 €	452,16%
Total charges de gestion courante		568 491 €	548 854 €	545 397 €	-4,06%

Le chapitre 65 regroupe notamment les indemnités versées aux élus et les subventions versées aux associations.

Ce chapitre est moins élevé qu'en 2023 du fait de la baisse de la subvention versée à la Ribambelle (régularisation de - 57 K€).

Un **secours d'urgence** (art.65133) a été versé à la Protection Civile en soutien à la population de Mayotte. Les **créances éteintes** (art.6542) prennent en compte en 2024 l'admission en non-valeur des loyers et des charges locatives du Moulin de Coupeau (11 K€).

Les **licences informatiques**, auparavant budgétisées à l'article 61358, sont désormais comptabilisées sur l'article 6581.

1.1.4 CHARGES FINANCIÈRES (66)

Article	Libellé Article	2023	2024		réalisé 2024/2023
		Réalisé	Budgétisé	Réalisé	
66111	Intérêts	155 162 €	178 000 €	152 962 €	-1,42%
66112	Intérêts courus non échus	3 153 €	0 €	-5 569 €	-276,64%
6688	Frais de dossier bancaires	0 €	0 €	375 €	
Total charges financières		158 315 €	178 000 €	147 767 €	-6,66%

L'article 66111 concerne les intérêts liés aux emprunts de la Ville. Un nouvel emprunt de 750 000 € a été contracté en 2024 au taux de 3.45%, la première échéance est payée en 2025.

L'article 66112 représente le solde des intérêts payés sur les exercices N-1 et N+1 qu'il faut rattacher à l'année 2024.

1.1.5 CHARGES EXCEPTIONNELLES (67) ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (68)

Article	Libellé Article	2023	2024		réalisé 2024/2023
		Réalisé	Budgétisé	Réalisé	
673	Titres annulés(sur exercices antérieurs)	112 €	1 000 €	140 €	25,00%
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées*			13 277 €	
676	Diff. s/réalisations transf. en invest.*			79 668 €	
6811	Dot.aux amort.des immob.incorp.& corpor.*	403 874 €	460 000 €	441 693 €	9,36%
6812	Dot. amort.des charges d'expl.à répartir*	7 546 €	11 447 €	7 546 €	0,00%
6817	Dotations aux provisions	5 870 €	9 600 €	9 553 €	62,74%
Total charges exceptionnelles & dotations aux amortissements		417 402 €	481 047 €	551 877 €	32,22%

*dépenses d'ordres¹

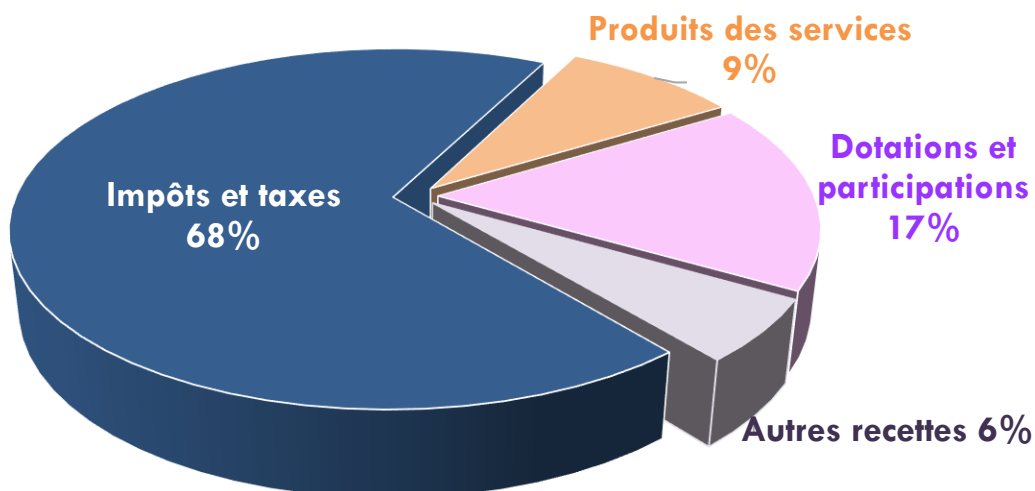
Ces chapitres concernent essentiellement des opérations d'ordres telles que l'amortissement des actifs ou encore le transfert de section à section des cessions d'immobilisation afin qu'elles soient constatées en investissement.

La charge des assurances dommage ouvrage (Reflet + Lien + Agora) est étalée sur 10 ans à l'**article 6812**. Chaque année sont également constituées des **provisions (art.6817)** pour faire face aux admissions en non-valeur (obligation réglementaire imposée par la comptabilité M57)

¹ En opposition aux dépenses réelles, les dépenses d'ordre, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

1.2 RECETTES

Répartition des recettes réelles de fonctionnement :



1.2.1 VENTES DES SERVICES, DU DOMAINE... (70)

Article	Libellé Article	2023	2024		réalisé 2024/2023
		Réalisé	Budgétisé	Réalisé	
70311	Concession dans les cimetières(prod.net)	32 785 €	25 000 €	23 996 €	-26,81%
70323	Redevance d'occupation de dom.publ.comm.	13 471 €	13 710 €	15 504 €	15,09%
70388	Autres redevances et recettes diverses	500 €	500 €	500 €	0,00%
7062	Entrées spectacles			290 €	
70631	Redevances à caractère sportif (piscine)	20 281 €	20 000 €	25 675 €	26,60%
7066	Redevances & droits services à caractère .social	5 066 €	5 000 €	4 214 €	-16,82%
7067	Redevances & droits services périscolaires & enseignement	553 167 €	576 716 €	596 390 €	7,81%
7083	Locations de matériel	263 €	100 €	682 €	159,39%
70843	Mise à disposition au CCAS		12 271 €	7 000 €	
70846	Remboursement entretien terrain de foot	1 990 €	1 700 €	2 123 €	6,66%
70848	Mise à disposition TE53 (Territoire Énergie)-informaticien		8 784 €	9 676 €	
70876	Remboursement de frais	107 033 €	114 756 €	118 981 €	11,16%
70878	Remboursement frais par d'autres redevables	5 401 €	3 931 €	4 756 €	-11,94%
7088	Billetterie spectacles-photocopies-marché de Noël...	14 739 €	8 200 €	13 633 €	-7,50%
Total chapitre produits des services		754 696 €	790 668 €	823 419 €	9,11%

Ces produits représentent notamment la refacturation auprès des usagers de divers services et notamment les services périscolaires 7067 (restauration, centre de loisirs, camps, accueil, etc.) les entrées de la piscine 70631 ou encore les recettes liées à la saison culturelle et au jumelage 7088.

Tous les ans, les recettes liées aux services périscolaires augmentent de façon constante (+ 10.28 % entre 2022 et 2023 - + 7.81 % entre 2023 et 2024). Cette augmentation est due à une belle dynamique des services (animations – flexibilité du service – développement d'actions).

Les remboursements de frais sont dus aux transferts de compétences opérés ces dernières années : « enseignement artistique » et « eaux pluviales urbaines » se retrouvent en recettes via une progression de l'article 70876 ci-dessus et une baisse de l'attribution de compensation (chapitre suivant).

1.2.2 IMPOTS ET TAXES (73)

Article	Libellé Article	2023	2024		réalisé 2024/2023
		Réalisé	Budgétisé	Réalisé	
73111	Contributions directes	4 618 970 €	4 770 788 €	4 787 723 €	3,65%
73118	Autres contributions directes (rôles suppl.)	9 005 €		16 736 €	85,85%
73123	Taxe add. droits mut. ou taxe pub. fonc.	316 534 €	200 000 €	240 263 €	-24,10%
73132	Taxe sur les pylônes électriques	22 400 €	24 592 €	24 592 €	9,79%
73141	Taxe sur l'électricité	210 784 €	170 000 €	168 543 €	-20,04%
73154	Droits de place	151 €	128 €	102 €	-32,45%
731731	Autres taxes diverses	18 €	10 €	18 €	-0,33%
73174	Taxes sur la publicité	102 206 €	105 000 €	110 191 €	7,81%
7321	Attribution de compensation	930 492 €	921 769 €	921 769 €	-0,94%
7322	Dotation de solidarité communautaire	49 866 €	49 000 €	46 774 €	-6,20%
73223	FPIC	90 777 €	90 777 €	86 386 €	-4,84%
Total Impôts et taxes		6 351 203 €	6 332 064 €	6 403 097 €	0,82%

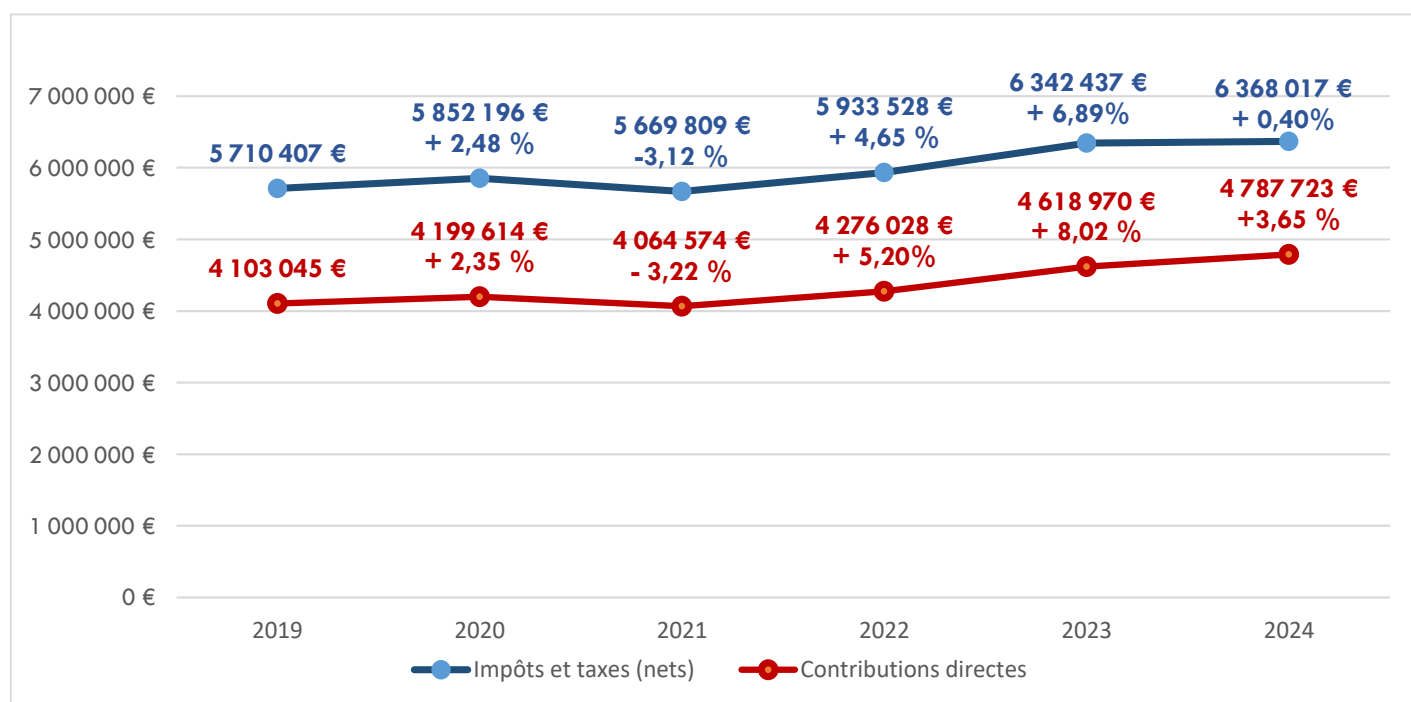
Article	Libellé Article	2023	2024		réalisé 2024/2023
		Réalisé	Budgétisé	Réalisé	
7391111	Dégrèv. TF propriétés NB jeunes agriculteurs/autres	574 €	2 000 €	1 272 €	121,60%
739215	Reversements conventionnels de fiscalité		22 724 €	22 724 €	
73925	Fonds de péréquation	8 191 €	11 084 €	11 084 €	35,32%
Total atténuations de charges		8 765 €	35 808 €	35 080 €	300,23%

La recette nette du FPIC est de 75 302 € : 86 386 € (perception) – 11 084 € (contribution)

Celle-ci, baisse de 7 K€ (82 k€ en 2023) du fait de l'application du pacte financier de Laval Agglo revu en 2022.

TOTAL RECETTES FISCALES NETTES	6 342 438 €	6 296 256 €	6 368 017 €	0,40%
---------------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------

Evolution des impôts et taxes & contributions directes de 2019 à 2024 :



Les recettes du chapitre 73 augmentent de 0,82 % sur l'exercice (0,40 % net). Au sein de ce chapitre, les contributions directes (taxes foncières + taxe d'habitation sur les résidences secondaires) évoluent de 3.65 % (alors que la revalorisation des bases était de 3.9%).

Cela est dû à des bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires anormalement élevées en 2023 du fait d'une taxation appliquée suite à une erreur de traitement par les services fiscaux. La somme perçue à tort était d'environ 62 000 €.

Afin de comprendre l'évolution réelle de la fiscalité (taxes foncières et d'habitations sur les résidences secondaires), il est nécessaire de croiser l'évolution des chapitres 73 (impôts et taxes) et 74 (dotations et participations).

Article	Libellé Article	2023	2024		réalisé
		Réalisé	Budgétisé	Réalisé	2024/2023
7311	Contributions directes	4 618 970 €	4 770 788 €	4 787 723 €	3,65%
74834	Compensation exonération taxe foncière	548 566 €	572 890 €	581 955 €	6,09%
TOTAUX		5 167 536 €	5 343 678 €	5 369 678 €	3,91%

Après retraitement de ces mouvements, la progression constatée de la fiscalité atteint + 3.91 % (contre 3.65 % sans retraitement).

1.2.3 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (74)

Article	Libellé Article	2023	2024		réalisé
		Réalisé	Budgétisé	Réalisé	2024/2023
74111	Dotation forfaitaire des communes	295 698 €	295 698 €	285 544 €	-3,43%
741121	Dotation de solidarité rurale	114 820 €	115 000 €	126 610 €	10,27%
741127	Dotation nationale de péréquation			1 527 €	
742	Dotation élus locaux			163 €	
744	FCTVA	31 374 €	20 000 €	23 578 €	-24,85%
74718	Etat. Autres	8 431 €	9 931 €	7 425 €	-11,93%
7473	Départements	2 850 €	800 €	2 150 €	-24,56%
747888	Autres (Caisse d'Allocations Familiales -CAF)	507 772 €	550 000 €	523 085 €	3,02%
7482	Comp. perte de taxe add. droits de mut. pub. fonc.	972 €	0 €	792 €	-18,52%
74833	Etat - Compensation au titre des exonérations taxe foncière	548 566 €	572 890 €	581 955 €	6,09%
7485	Dotation pour les titres sécurisés	23 000 €	14 630 €	20 305 €	-11,72%
74888	Autres (fonds d'amorçage des TAP)	30 660 €	31 700 €	12 800 €	-58,25%
Total dotations et participations		1 564 143 €	1 610 649 €	1 585 934 €	1,39%

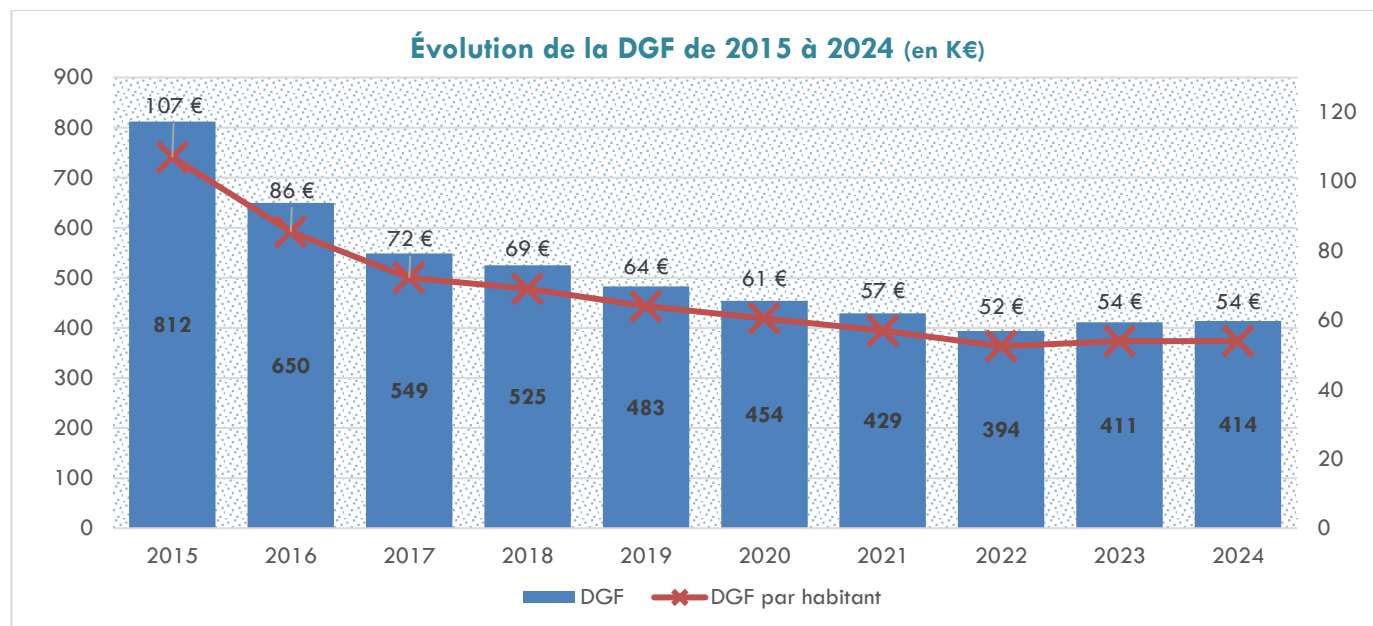
Le Chapitre des dotations et participations se compose essentiellement des dotations de l'Etat, des aides de la CAF et des compensations fiscales liées à des exonérations imposées par l'Etat.

Les dotations de l'Etat (art.741...) : Dotation forfaitaire (DF), Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et Dotation nationale de péréquation forment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Cette dernière augmente légèrement en 2024 malgré l'écroulement de la dotation forfaitaire.

Les aides de la CAF (art.747888) participent au financement des services du Pôle Education Sport et Lien Social (Relais Petite Enfance, Maison des Jeunes (MDJ), Accueil de loisirs, pause méridienne, TAP...) et des activités du centre social.

Les compensations sur le foncier bâti (Art.74833) sont marquées par l'exonération partielle des locaux industriels.

Évolution de la DGF (dotation globale de fonctionnement) depuis 2015 :



1.2.4 REVENUS DES IMMEUBLES (752) - PRODUITS FINANCIERS (76) - PRODUITS EXCEPTIONNELS (77) - REPRISES PROVISIONS (78) ET OPERATIONS D'ORDRE

Article	Libellé Article	2023	2024		réalisé
		Réalisé	Budgétisé	Réalisé	2024/2023
Chapitre 75 - autres produits de gestion courante					
752	Revenus des immeubles - loyers	183 817 €	182 586 €	208 190 €	13,26%
75861	Excédent lotissement portes du Vicoin	1 300 875 €			
755	Pénalités			1 000 €	
75888	Autres	51 198 €	44 816 €	58 793 €	14,83%
Chapitre 76 - produits financiers					
7621	Prod. autres immob. fin - encaisst à échéance	4 €	4 €	5 €	0,125
Chapitre 77 - produits exceptionnels					
773	Annulation mandats exercices précédents	297 €	1 000 €	3 319 €	1017,52%
775	Produits des cessions d'immobilisations			92 305 €	
Chapitre 78 - reprise sur provisions					
7817	Reprise sur provision dépréciation actifs circulants	4 478 €	20 124 €	17 957 €	301,00%
chapitre 042 - Opérations d'ordre					
722	Travaux en régie	32 199 €	56 200 €	56 217 €	74,59%
776	Plus-value sur cessions			640 €	
777	Amortissement des subventions d'investissement	29 006 €	43 973 €	39 471 €	36,08%
791	Transferts de charges de gestion courante		39 013 €		
Totaux		1 601 874 €	387 716 €	477 897 €	-70,17%
opérations d'ordre					

Avec le passage en M57, l'article **75888** comprend désormais les recettes liées aux sinistres auparavant considérées comme des recettes exceptionnelles. Ces recettes s'ajoutent à la part des tickets restaurants payée par les agents, constatée sur ce même article.

Le produit des cessions (art. 775) correspond aux ventes d'un camion, d'une tondeuse, de divers matériels, de délaissés fonciers rue des Lavandières et de la vente à Mayenne Habitat d'un terrain rue Copernic.

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1. DEPENSES

Tableau des dépenses d'équipement :

PROGRAMMES	RESTES À RÉALISER 2024 <i>Engagés et non réalisés en 2023</i>	BP 2024	DM 2024	BUDGETISÉ 2024	RÉALISÉ 2024	RESTES À RÉALISER 2025 <i>Engagés et non réalisés en 2024</i>
P99 - acquisition		1 €	28 000 €	28 001 €	24 317 €	
P19 - Eglise	43 027 €	44 000 €	1 257 €	88 284 €	43 027 €	45 257 €
P20 - Site de Coupeau	25 000 €			25 000 €	0 €	25 000 €
P21 - GS du Lac	3 836 €	10 735 €	763 €	15 334 €	13 110 €	586 €
P22 - GC de la Forêt	1 061 €	13 200 €	2 100 €	16 361 €	7 687 €	3 402 €
P25 - Centre de loisirs	1 650 €	2 850 €	-1 471 €	3 029 €	2 819 €	
P29 - Bibliothèque		3 700 €	-293 €	3 407 €	3 355 €	
P35 - Espace Sportif Le Godais (ESBLG)	18 327 €	29 067 €	4 000 €	51 394 €	22 676 €	28 039 €
P41 - Cimetière / colombarium	1 469 €	5 028 €		6 497 €	6 497 €	
P54 - Communication	4 830 €			4 830 €	4 830 €	
P60 - Espaces verts		61 000 €		61 000 €	60 990 €	
P70 - Terrains de foot	4 140 €	2 000 €		6 140 €	4 140 €	
P76 - Défense incendie		2 500 €	1 160 €	3 660 €	3 628 €	
P77 - Ateliers municipaux		111 891 €	700 €	112 591 €	108 870 €	2 911 €
P87 - Acquisition de terrains		2 500 €		2 500 €	0 €	
P97 - Sécurité publique	90 283 €	800 €		91 083 €	91 064 €	
P100 - Acquisition matériel mairie	925 €	6 560 €		7 485 €	5 173 €	1 966 €
P103 - Eclairage public	6 654 €	13 200 €	-2 682 €	17 172 €	17 172 €	
P104 - Eglanière		25 681 €		25 681 €	19 176 €	
P105 - Aménagement restaurant scolaire	1 344 €	6 400 €	-2 500 €	5 244 €	2 320 €	1 344 €
P106 - Maison des jeunes		800 €	-800 €	0 €		
P110 - Mobilier urbain		7 000 €	-3 000 €	4 000 €	0 €	3 983 €
P112 - Voirie	28 685 €	174 531 €	11 539 €	214 755 €	86 495 €	58 587 €
P116 - Le Lien	2 609 €	8 100 €	-2 250 €	8 459 €	6 640 €	370 €
P118 - Salle culturelle		18 150 €		18 150 €	16 560 €	
P121 - boulodrome		2 000 €		2 000 €	1 996 €	
P123 - Atelier des Artistes	11 940 €	10 300 €	-765 €	21 475 €	19 674 €	1 800 €
P131 - Signalétique		5 000 €	3 000 €	8 000 €	7 974 €	
P132 - ADAP		30 000 €	-4 000 €	26 000 €	3 666 €	7 011 €
P136 - Budget participatif		75 000 €		75 000 €	74 961 €	
P156 - Travaux de réfection piscine		15 000 €		15 000 €	6 986 €	2 220 €
SOUS-TOTAL 1	245 778 €	686 994 €	34 758 €	967 530 €	665 801 €	182 476 €
GRANDS PROJETS & APCP						
Projets en cours de travaux						
P146 - Colbert Phase 2		143 665 €	850 €	144 515 €	144 422 €	
P83 - RD57 / centre-ville		1 630 000 €		1 630 000 €	1 572 660 €	
P145 - OAP	31 524 €	418 076 €		449 600 €	227 936 €	156 841 €
P141 - Restaurant rue J.d'Arc		400 000 €		400 000 €	62 719 €	
SOUS-TOTAL 2	31 524 €	2 591 741 €	850 €	2 624 115 €	2 007 737 €	156 841 €
Projets en cours d'étude						
P35 - Panneaux souples	9 600 €	223 200 €		232 800 €	9 924 €	189 744 €
P25 - Rénovation île aux Mômes	21 600 €	0 €		21 600 €	6 720 €	14 880 €
P112 - Parking ESBLG	10 560 €	526 200 €	-17 184 €	519 576 €	21 802 €	19 644 €
P137 - Hôtel de Ville		230 000 €		230 000 €	186 122 €	
SOUS-TOTAL 3	41 760 €	979 400 €	-17 184 €	1 003 976 €	224 567 €	224 268 €
TOTAUX	319 062 €	4 258 135 €	18 424 €	4 595 621 €	2 898 105 €	563 585 €

À ces dépenses d'équipement s'ajoute, le remboursement du capital de la dette qui atteint 545 175 €.

Le taux de réalisation par rapport aux crédits ouverts en 2024 est de 63.1 % hors restes à réaliser 2025 (RAR). En intégrant les RAR 2025, le taux de réalisation atteint 75.3 %.

En ne tenant pas compte des grands projets en cours d'étude (sous-total 3) ce taux serait de 74.4% (83.9 % avec les RAR2025).

Les principaux investissements de l'année :

- L'acquisition d'un camion benne et d'une tondeuse autoportée pour le centre technique
- Les travaux de voirie dont ceux concernant l'aménagement de la RD57 - centre-ville,
- La poursuite des travaux de rénovation de l'église
- Le démarrage des travaux de démolition des maisons sur le secteur de l'OAP

2.2 LE FINANCEMENT

Le montant des recettes réelles d'investissement s'élève à **1 490 570 €** :

- Subventions : 333 799 €
- FCTVA : 327 930 €
- Emprunt : 750 000 €
- Taxe d'aménagement : 77 034 €
- Autres : 1 807 €

2.3 LA DETTE

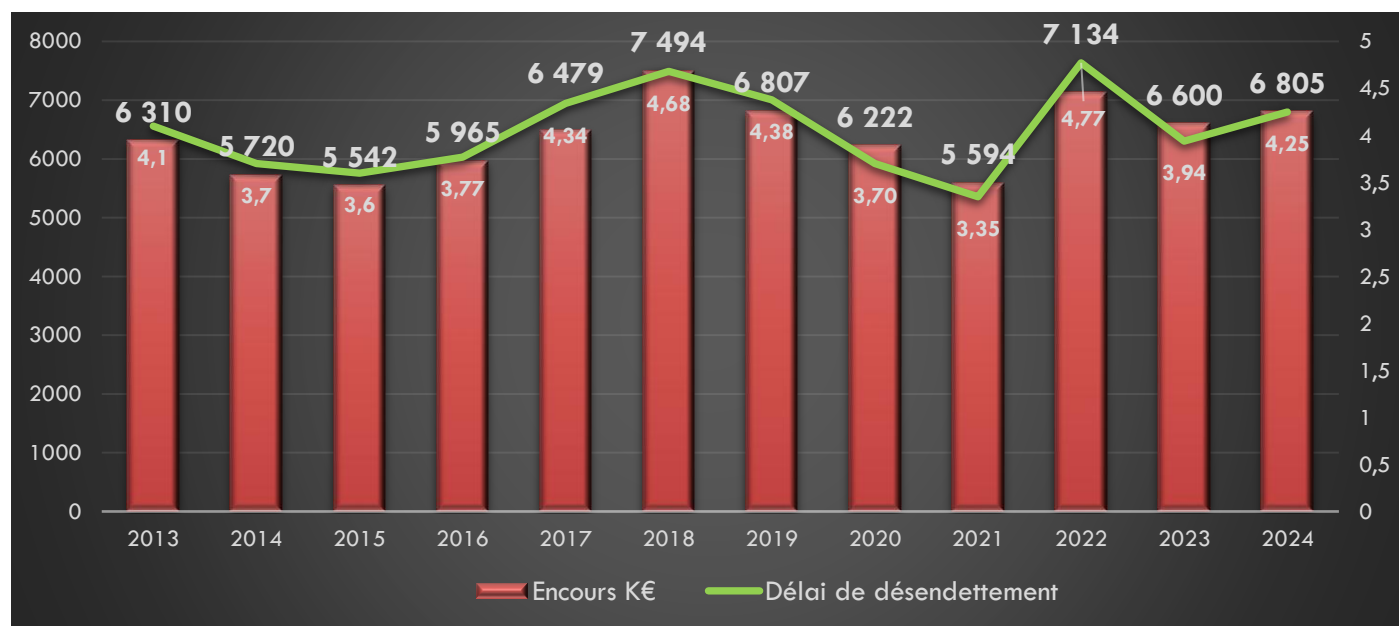
L'encours de dette au 31/12/2024 augmente sur l'exercice de 204 825 € (Nouvel emprunt de 750 000 € - remboursement des annuités 2024 pour 545 175 €) pour atteindre 6 805 172 € soit :

- une dette par habitant de 890 € (population DGF : 7 649 habitants)
- une capacité de désendettement de 4.25 années (CAF : 1 600 545 €).

En 2023, la dette moyenne des communes de 5 000 à 9 999 habitants était de 767€/hab. pour une capacité de désendettement de 3.67années.

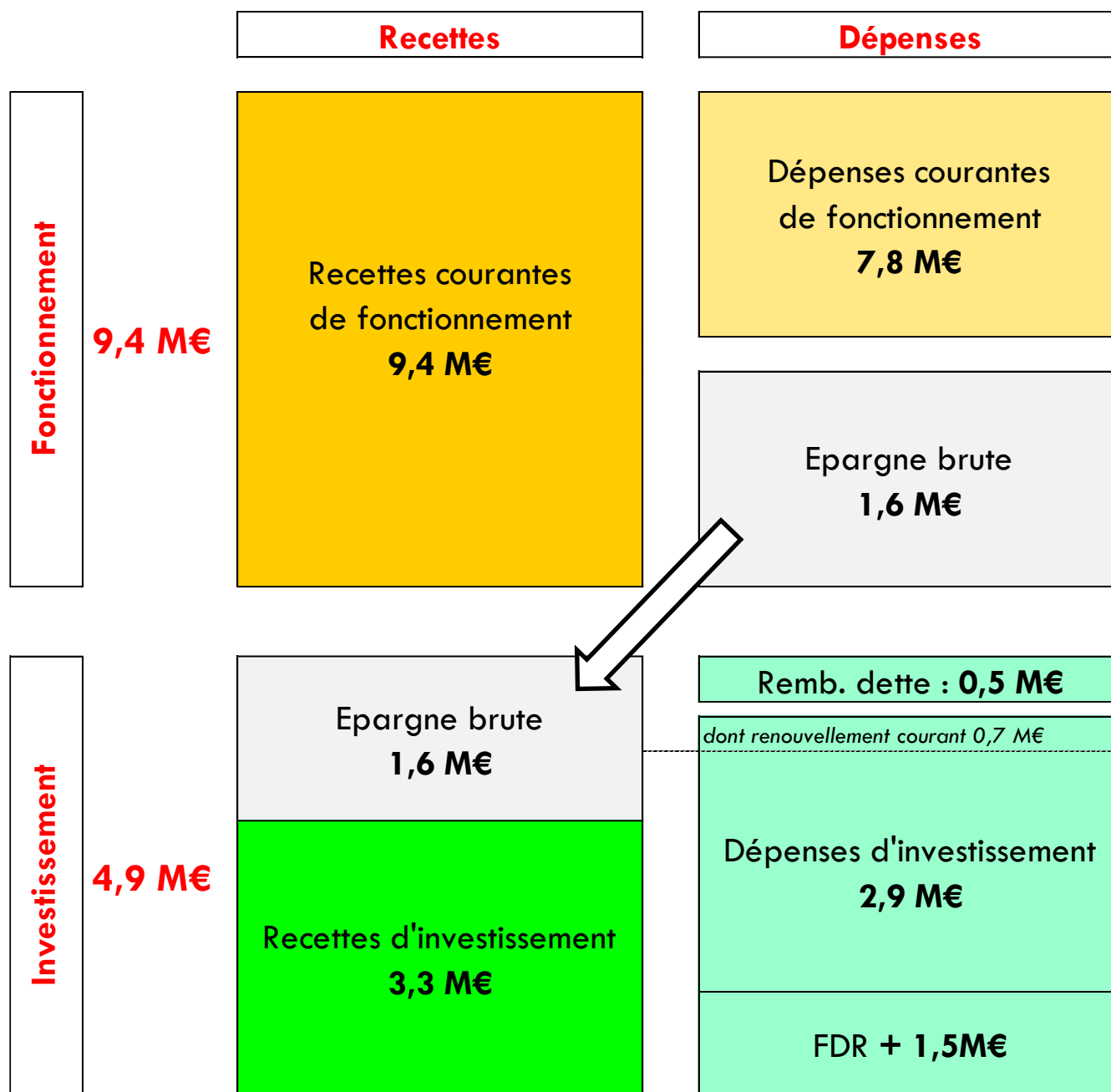
Évolution des flux de 2019 à 2024 :

Exercices	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Capital au 1/01	7 493 973 €	6 806 802 €	6 221 578 €	5 594 462 €	7 134 531 €	6 600 347 €
Rembt sur l'exercice	-687 171 €	-607 974 €	-627 116 €	-459 931 €	-534 184 €	-545 175 €
Nouvel emprunt	0 €	22 750 €		2 000 000 €		750 000 €
Capital au 31/12	6 806 802 €	6 221 578 €	5 594 462 €	7 134 531 €	6 600 347 €	6 805 172 €



(Délai de désendettement : en nombre d'années).

Les grandes masses budgétaires 2024 (opérations réelles)



BUDGET LOTISSEMENT DE L'ÉGLANIÈRE

le budget Lotissement de l'Églanière n'a fait l'objet d'aucune écriture comptable en 2024.

Synthèse de l'année 2024 :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	} Résultat de fonctionnement de 0 €
0 € (travaux) 190 217,62 € (annulation stock initial)	0 € (vente de parcelle) 190 217,62 € (calcul stock final)	
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	} Résultat d'investissement de 0 €
190 217,62 € (calcul stock final)	190 217,62 € (annulation stock initial)	

Le solde de l'opération est à ce jour de **- 73 001,92 €** ce qui correspond aux coûts des travaux et du terrain, minorés de la vente d'une parcelle (423 K€ - 350K€).